

Conseil départemental du mardi 16 décembre 2025

RAPPORT

N° : A15

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Corps du rapport :

Suite au débat sur les orientations budgétaires 2026, qui s'est tenu le 25 novembre, l'élaboration du budget primitif 2026 a été menée en s'appuyant sur les hypothèses macroéconomiques et en intégrant les dispositions du projet de loi de finances 2026 connues à la fin de l'année 2025.

Les prévisions retiennent une croissance de 1 % et une inflation contenue à 1,3 %, paramètres déterminants pour l'évolution des recettes et des dépenses.

Sur le plan social, l'évolution du marché de l'emploi laisse présager un taux de chômage de 7,7 %, influant directement sur les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA).

Parallèlement, l'évaluation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'appuie sur l'hypothèse d'une consolidation de la reprise modérée du marché immobilier constatée en 2025.

L'équation financière départementale reste néanmoins fortement contrainte par le cadre législatif national. Les orientations du projet de loi de finances pour 2026 confirment une réduction des marges de manœuvre des collectivités.

En matière de recettes, et en dépit du dégel de la fraction de TVA (compensatrice de la perte de foncier bâti et de CVAE), le montant de cette recette devrait stagner au niveau de l'exercice précédent, sans bénéficier de dynamique de croissance.

Par ailleurs, des incertitudes pèsent sur l'application du mécanisme de lissage conjoncturel (DILICO 2). Le durcissement de ce dispositif se caractérise par un relèvement de l'enveloppe globale (de 220 M€ à 280 M€), une hausse du prélèvement au titre de la péréquation (de 10 % à 20 %), un allongement de la durée de restitution à cinq ans et surtout l'instauration d'une condition sur le reversement liée à la progression des dépenses limitée à la croissance du PIB + 1%. Ce mécanisme soulève un doute sérieux sur l'effectivité des remboursements, évoquant un retour silencieux des accords Cahors. Bien que l'indice de fragilité sociale demeure le critère de référence, les conséquences financières exactes pour le département du Var restent, à ce stade, difficiles à quantifier.

Face à cet environnement complexe, la collectivité a opté pour une gestion responsable, axée sur la rationalisation des coûts.

Cette stratégie se décline à travers plusieurs leviers structurels : outre la mise en œuvre du schéma directeur du patrimoine et l'engagement résolu dans la transformation numérique comme levier d'efficacité, elle s'illustre de manière exemplaire par le plan de redéploiement des ressources humaines. Conformément à l'objectif de stabilité des effectifs, les postes sont redéployés vers les missions prioritaires, notamment au profit de l'aide sociale à l'enfance (ASE), sans création nette d'emplois.

Cette rigueur porte ses fruits et permet d'inverser favorablement l'effet de ciseaux. Avec des recettes de fonctionnement en hausse de 4,7 % (soutenues par les DMTO) et des dépenses contenues à +2,4 %, le Département reconstitue ses marges d'autofinancement.

Mais face à l'augmentation des dépenses incompressibles et à l'impossibilité d'ajuster les recettes aux besoins depuis la perte du pouvoir de taux, le Département est contraint d'utiliser le solde de sa réserve prudentielle issue des recettes fiscales antérieures (48,6 M€) et d'emprunter 83,9 M€ pour financer les investissements prévus en 2026 (197 M€).

Sur la base de cet équilibre budgétaire, le Département fait le choix de maintenir le cap des trois priorités stratégiques de la mandature :

- les solidarités humaines : le soutien aux publics fragiles est réaffirmé par des engagements forts en faveur de l'autonomie (habitat inclusif), de l'insertion (dispositif « Var Insertion Travail ») et de la protection de l'enfance (augmentation des capacités d'accueil).
- le développement durable : l'action départementale poursuit la valorisation des espaces naturels sensibles, la préservation de la ressource hydrique au travers de la nouvelle politique « Var Eau Solidaire » et la résilience climatique des collèges.
- l'investissement : le plan pluriannuel d'investissement (PPI), doté d'un milliard d'euros jusqu'en 2027, se poursuit. Pour 2026, l'effort d'équipement est porté à 197 M€ (+2,7 %), fléchés vers le soutien aux territoires, la modernisation des infrastructures de transport et la rénovation des établissements scolaires.

En conclusion, ce budget 2026 matérialise la volonté du Département de concilier soutenabilité financière et ambition politique, garantissant ainsi la pérennité de ses missions au service des Varois et de l'attractivité du territoire.

Les pourcentages mentionnés dans le corps du rapport représentent la différence de crédits entre le budget primitif proposé pour 2026 et les crédits votés en 2025.

1- Fonctionnement : desserrement de la contrainte financière et maîtrise des charges

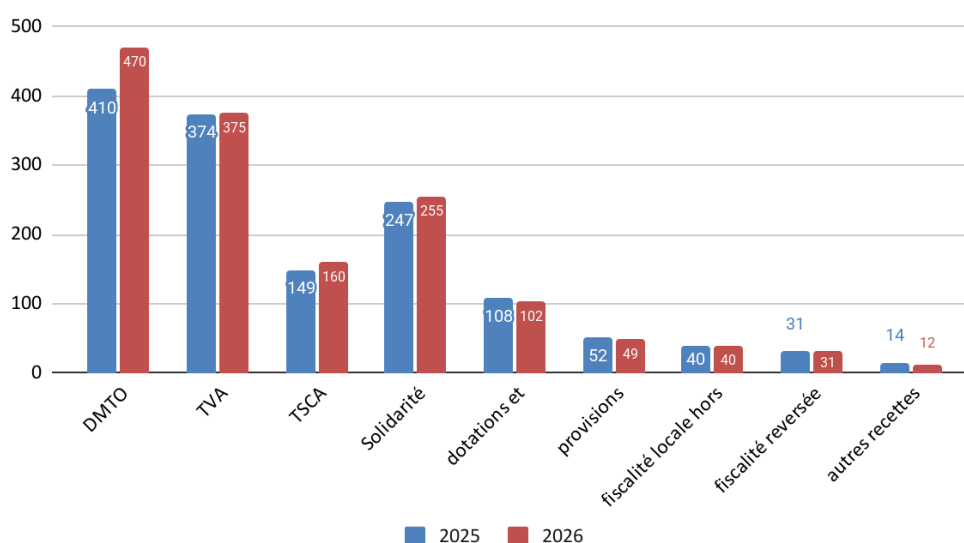
Les recettes et les dépenses se chiffrent respectivement à **1 492,9 M€** et à **1 373,4 M€** en fonctionnement.

1-1 Hausse de 4,7 % des recettes de fonctionnement pour atteindre 1 492,9 M€ en 2026 contre 1 425,8 M€ en 2025

Les recettes augmentent de 4,7 % entre 2025 et 2026.

Les estimations de recettes sont établies sur une base prudente, en tenant compte des mesures prévues par le projet de loi de finances 2026, du taux de croissance annuel moyen des cinq dernières années, ainsi que des encaissements prévisibles pour 2025.

Evolution des recettes de fonctionnement entre 2025 et 2026



111. La fiscalité locale : **669.7 M€**

La fiscalité locale augmente de 12 % en raison essentiellement du niveau proposé pour les droits de mutations à titre onéreux (DMTO).

- Concernant les DMTO, la reprise observée sur le marché immobilier en 2025 devrait se consolider l'année suivante. Cette projection est confortée par les indicateurs macroéconomiques, tels que la baisse des taux d'intérêt (forte baisse du taux de dépôt de la BCE : de 4 % en septembre 2023 à 2 % en novembre 2025) et l'amélioration de l'indice de confiance des ménages, qui anticipent une progression de l'assiette nationale des DMTO en 2026.

Pour le Département du Var, cette dynamique s'est concrétisée par une forte augmentation des recettes de DMTO au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024, bénéficiant notamment de l'effet de la majoration du taux de 0,5 point appliquée dès le 1er mai 2025. Le niveau d'atterrissage des recettes de DMTO pour l'année 2025 est ainsi projeté à 470 M€.

Dans ce contexte, et bien que l'effet en année pleine de l'augmentation du taux et l'amélioration de la

conjoncture pourraient laisser espérer une progression supérieure en 2026, une approche de prudence a été privilégiée face aux incertitudes institutionnelles actuelles. En conséquence, la prévision inscrite au budget est maintenue au niveau de **470 M€**, actant une stabilité par rapport à l'atterrissage 2025 tout en marquant une hausse significative de 16 % vis-à-vis de l'exécution 2024.

- L'estimation du produit de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) pour 2026 intègre une croissance nominale de l'enveloppe affectée aux départements de +7,4%, un taux jugé à la fois significatif et réaliste par rapport aux tendances du marché de l'assurance.

Cette forte progression est justifiée par les dynamiques inflationnistes du secteur.

Pour 2026, la TSCA est inscrite pour **160 M€**.

- L'estimation du produit de la taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles (TA-ENS) pour 2026 est maintenue à **6 M€**, ce qui correspond au niveau attendu en fin d'exercice 2025.

Cette inscription budgétaire traduit une baisse importante résultant d'une double contrainte, structurelle et technique. La cause structurelle est liée à la mise en œuvre de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), qui réduit significativement l'assiette taxable. La cause technique réside dans le transfert du processus de gestion des taxes d'urbanisme à la direction générale des finances publiques et l'usage perfectible du service en ligne "Gérer Mes Biens Immobiliers" pour la déclaration des constructions neuves.

- Les autres recettes s'élèvent à **33,7 M€**, marquant un recul de 2 %. Ce montant regroupe l'Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) à 4,3 M€, la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à 18 M€, la part de Taxe intérieure sur les produits énergétiques TICPE-LRL (hors compensation de la décentralisation du RMI-RMA) à 8,9 M€, et la taxe additionnelle à la taxe de séjour à 2,5 M€.

112- La fraction de TVA et fiscalité reversée : **405,5 M€**

- L'estimation des recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées au département du Var (en remplacement de l'ancienne taxe foncière sur le foncier bâti - et de la CVAE) s'inscrit dans un cadre national marqué par une politique de "maîtrise de la dynamique" de la TVA affectée aux collectivités locales.

La loi de finance 2025 instaurait un gel du produit de la TVA perçu en 2024.

Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit de limiter l'augmentation de la TVA versée aux collectivités locales. Si le montant de TVA augmente, cette croissance sera diminuée du taux d'inflation de l'année précédente sans, toutefois, que le montant final versé ne soit inférieur à celui de l'année précédente.

Sur cette base, les recettes de TVA, composées des deux parts de la fraction nationale attribuées en compensation du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sont proposées respectivement à **325 M€** et **50 M€**.

- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est une recette fixe de 15,8 M€.
- Le dispositif de compensation péréquée (DCP) est une recette répartie en fonction du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) et d'un indice synthétique de richesse.

La recette prévue pour 2026 est prudemment maintenue au même niveau que celle de 2025, soit **14,7 M€**

113- Les dotations et participations (hors recettes sociales) : **102,3 M€**

Les dotations de l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), représentaient 15 % du total des recettes réelles de fonctionnement en 2011. Aujourd'hui, elles pèsent à peine plus de 5 %.

- Pour 2025, la dotation globale de fonctionnement est inscrite à hauteur de **74 M€**.

soit une réduction de 0,7 % pour tenir compte notamment des effets de la péréquation interne.

En effet, le département du Var, dont le potentiel financier est généralement élevé, fait partie des départements qui contribuent à la péréquation pour financer l'augmentation des dotations de péréquation des départements les moins favorisés.

- Les autres dotations et participations (hors recettes sociales) sont proposées pour **28,3 M€** qui se répartissent ainsi :
- 14,9 M€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- 5,7 M€ pour les dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL),
- 3 M€ pour la dotation globale de décentralisation (DGD), stable,
- 2 M€ pour la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire,
- 1,3 M€ pour le fonds de compensation de TVA (en fonctionnement),
- 1,4 M€ au titre des autres participations.

115- Les recettes de solidarité : **255 M€**

- L'État prévoit **207,4 M€** de compensations pour les trois allocations individuelles de solidarité : 109 M€ pour le RSA, 77 M€ pour l'APA et 21,4 M€ pour la PCH.

Il convient de noter que la réforme du financement de l'APA et de la PCH, introduite par la loi de financement de la sécurité sociale 2025, a fusionné les financements historiques et les dotations complémentaires (telles que les revalorisations salariales et le tarif plancher) en deux enveloppes globales uniques ("concours personnes âgées" et "concours personnes handicapées").

Ce changement de méthode représente une perte de 10,5 M€ de recettes pour le Département. Ce

différentiel négatif s'explique par l'application de nouveaux critères de répartition qui, en intégrant le potentiel fiscal, pénalisent le département du Var au titre de la péréquation et ne garantissent plus la couverture du coût réel des mesures salariales (Ségur, Avenant 43) désormais noyées dans une enveloppe forfaitaire.

Par ailleurs, la réforme rend désormais impossible la comparaison directe des recettes avec les exercices précédents et complexifie l'évaluation du "reste à charge" pour le Département, puisque le fléchage des financements par dépense a disparu.

- Les compensations de l'Etat, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'élèvent à **14,3 M€** :
- 11,5 M€ compensent la dotation complémentaire,
- 1,8 M€ financent la mise en oeuvre des mesures salariales du Ségur du handicap,
- 0,7 M€ compensent le financement de l'habitat inclusif,
- et 0,3 M€ la participation à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la CNSA.
- Les recouvrements des aides sociales et les indus du RSA s'élèvent à **20,5 M€**.
- Les autres recettes de solidarité, inscrites pour **12,8 M€** sont composées du fonds social européen, de la conférence des financeurs et de diverses recettes sociales.

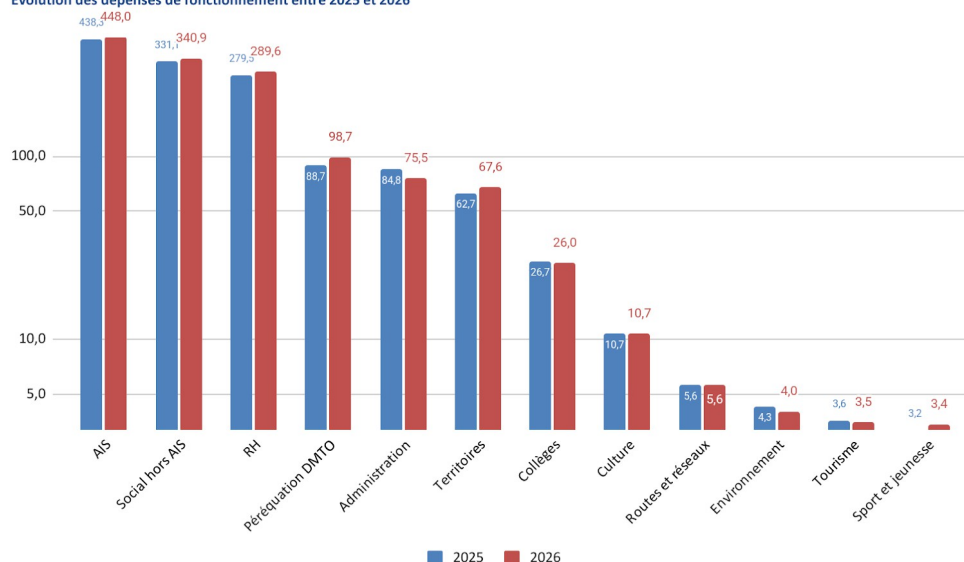
116- Les autres recettes dont les reprises sur provisions : **60,4 M€**

Les autres recettes, dont les principales sont constituées des revenus des immeubles et des reprises sur provisions, sont estimées à 60,4 M€, dont 48,6 M€ de mobilisation du solde de la réserve prudentielle constituée sur les recettes fiscales antérieures.

1-2 Hausse limitée à 2,4 % des dépenses de fonctionnement pour atteindre 1 373,4 M€ en 2026 contre 1 339,2 M€ en 2025

Les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de + 2,4 % entre 2025 et 2026.

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2025 et 2026



121- Inflexion du rythme d'augmentation des dépenses sociales : 788,9 M€

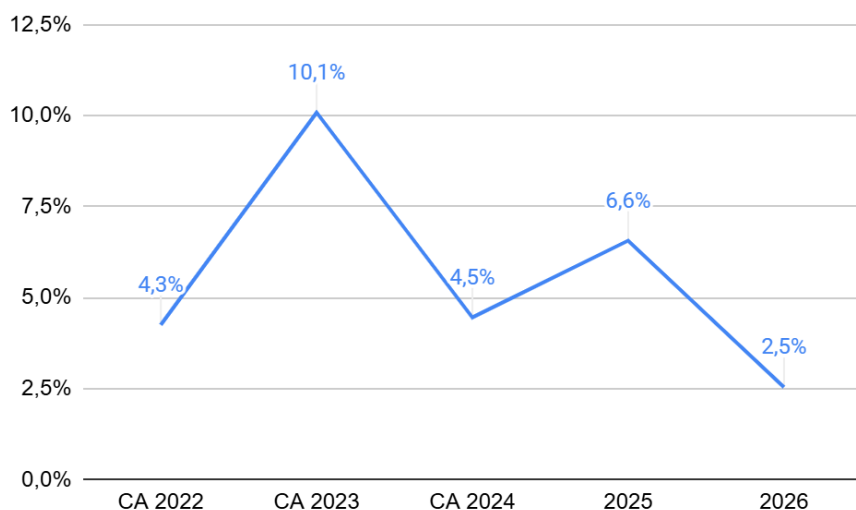
Les dépenses de solidarité sont inscrites à 788,9 M€, en augmentation de 2,5 %, dont 448 M€ financent les allocations individuelles de solidarité (AIS) et 340,9 M€ les dépenses de l'aide sociale pour les publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en difficulté, mineurs non accompagnés).

Au-delà des facteurs économiques, ces dépenses sont intrinsèquement liées au vieillissement de la population, à la montée en puissance de la prise en charge du handicap, à l'augmentation des violences infantiles et aux besoins croissants en matière de protection des enfants.

La revalorisation des salaires des travailleurs sociaux, en lien avec le Ségur de la santé, ainsi que l'augmentation des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), constatées en 2024 et 2025 pèsent encore de façon significative sur le budget 2026.

Pour autant, on constate une inflexion du rythme d'augmentation de ces dépenses : + 2,5 entre 2025 et 2026 contre 6,6 % entre 2024 et 2025.

Rythme des dépenses de solidarité



Dans les domaines de l'autonomie, de l'insertion et de l'enfance, le Département confirme des choix clairs :

- améliorer la performance énergétique des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes et proposer une offre alternative, notamment par le développement de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée,
- accroître la capacité d'accueil pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et augmenter les mesures d'accompagnement des familles,
- accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA avec le déploiement de la deuxième phase du dispositif "Var insertion travail".
- Les trois allocations individuelles de solidarité, inscrites pour 448 M€, sont en progression de 2,2 %.
- Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) sont proposées à **208,1 M€**, en augmentation de 0,3 %.

Cette inscription anticipe une diminution du nombre de bénéficiaires (autour de 30 400 au 31 juillet 2025) liée au renforcement du dispositif de retour à l'emploi, "Var insertion travail".

Cette dynamique positive est confortée par des résultats probants : 81,5 % des allocataires sont désormais orientés vers un référent en moins de 30 jours et le taux de sortie du dispositif atteint 61 % à 12 mois. De plus, le déploiement du dispositif d'insertion et de retour à l'emploi (DIRE) dès le début de l'année 2026 viendra consolider ces parcours de sortie.

Une veille attentive devra toutefois être portée à la politique insertion en raison, d'une part, de la reprise du taux de chômage annoncé pour 2026, et, d'autre part, des évolutions réglementaires qui pourraient induire une augmentation significative du nombre d'allocataires.

- L'aide personnalisée à l'autonomie (APA), qui concerne près 26 340 bénéficiaires, avec un rythme soutenu de + 400 bénéficiaires de plus chaque année, est estimée à **149,3 M€**, en hausse de + 3,7 %.

Cette progression des crédits intègre également le financement de l'extension de la dotation complémentaire aux nouveaux services d'autonomie à domicile (SAD). Elle soutient par ailleurs l'attractivité de ces métiers, notamment via la création d'une aide financière à l'acquisition de véhicules peu polluants pour les professionnels, afin de sécuriser les interventions auprès des seniors.

- La prestation de compensation du handicap (PCH), qui touche quant à elle 6 500 bénéficiaires, avec un rythme là encore soutenu de + 250 bénéficiaires par an, est projetée à **90,6 M€**, en hausse de + 4,3 %.

Au-delà de la prestation individuelle, cet effort budgétaire accompagne une montée en puissance de l'habitat inclusif, avec l'ouverture programmée de sept nouvelles structures via l'aide à la vie partagée. Il garantit enfin le maintien de délais d'instruction maîtrisés grâce à la pérennisation des moyens techniques et humains dédiés à l'évaluation.

- Les autres dépenses de solidarité sont proposées à hauteur de **340,9 M€**, en progression de 2,9 %. Elles comprennent la subvention d'équilibre versée au centre départemental de l'enfance (CDE) qui est proposée à 28 M€, en augmentation de 3,3 %.
- Les dépenses liées à la protection de l'enfance et à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), augmentent de façon significative depuis cinq ans. Elles sont inscrites pour **159,9 M€**, en hausse de 4,4 %.

Cette progression soutient la stratégie de transformation de l'offre initiée en 2025, qui vise à diversifier les parcours pour limiter les placements secs. Elle finance notamment la montée en puissance de l'accompagnement à domicile (plus de 500 mesures nouvelles autorisées en deux ans) et la poursuite du plan de création de places en maisons d'enfants.

Parallèlement, pour endiguer le coût des nuitées hôtelières, le Département accélère le déploiement de solutions de logements accompagnés pour les familles, avec l'ouverture d'un second site dédié prévue en 2026.

Enfin, le dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), financé par le département à hauteur de 22,5 M€ pour 2026, est en diminution de 6,25 % en raison de la baisse constatée en fin d'année 2025 du nombre de bénéficiaires (539 en septembre 2025).

- Les dépenses d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sont estimées à **124,9 M€**, en augmentation de 1,6 %.

Cette enveloppe de fonctionnement se double d'un soutien volontariste à l'investissement pour moderniser les structures d'accueil et améliorer les conditions de vie des résidents.

- Les autres dépenses d'aide sociale, proposées à **56.1 M€**, sont en hausse de 1,9 %.

Elles comprennent les dépenses d'autonomie en partie co-financées par des compensations de l'Etat ou de la CNSA, pour 19,8 M€, les dépenses d'insertion sociale pour 23,1 M€ dont 6 M€ qui financent le dispositif VIT, le transport des élèves en situation de handicap pour 4,3 M€, les secours sociaux pour 6

M€ et diverses autres dépenses pour 2,9 M€.

122- Dans les autres domaines d'intervention, le Var conduit une politique volontariste : **120,8 M€**

- Territoire : **67,6 M€**

Parmi les actions conduites dans ce domaine d'intervention, la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à 61,5 M€ représente la plus grande part des crédits proposés, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2025 (59 M€).

Il s'agit de renforcer la sécurité sur un territoire particulièrement sujet aux risques naturels majeurs tels que les inondations et les incendies.

Cette priorité se traduit par un effort budgétaire très conséquent (auquel s'ajoute 6 M€ en investissement) et une progression marquée, la contribution du Département passant de 49 M€ en 2020 à 61,5 M€ proposés pour 2026, soit une augmentation de plus de 25% en 6 exercices.

Les autres actions, et notamment le soutien à l'habitat, à l'enseignement supérieur, aux projets d'initiative territoriale, et au financement de l'agence technique départementale Var Ingénierie sont estimées à 6,1 M€.

- Collèges : **26 M€**

Les dépenses consacrées à l'éducation, estimées à 26 M€, permettent de financer les collèges varois et plus particulièrement leur entretien bâtementaire (petits travaux, maintenance, fluides), une restauration scolaire, qui privilégie les produits frais, de saison et en circuits courts, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges (le forfait d'externat pour les collèges privés) et les projets éducatifs.

Concernant la restauration scolaire, les choix d'approvisionnement et de distribution des repas dans les collèges sont poursuivis : le Département, porteur d'une responsabilité environnementale et d'une ambition pour la santé des collégiens et le soutien aux agriculteurs varois, poursuit la stratégie de restauration scolaire 2024-2028 dédiés à la promotion d'une restauration équilibrée, cuisinée sur place et avec des produits locaux et des produits frais. Il élargit encore son action grâce à un partenariat renforcé avec l'Etat et la chambre d'agriculture.

Le nouveau plan éducatif départemental pour la période 2025-2028 prend également en compte la mise en valeur des identités culturelles et patrimoniales varoises, au travers d'un axe spécifique consacré au soutien à la connaissance par les collégiens des sites culturels, historiques, naturels ou mémoriels du Var.

- Culture et jeunesse : **10,7 M€**

En 2026, le Département renforce une offre culturelle itinérante, riche et diversifiée.

Des actions telles que les "voix départementales", "scènes départementales", "lire en territoire" et le

nouveau "musée virtuel" animent l'ensemble du territoire au travers de plus de cent quarante événements annuels.

Le soutien départemental aux politiques culturelles de nos partenaires s'élève globalement à près de 6,1 millions d'euros en subventions de fonctionnement.

La politique culturelle déployée intègre pleinement la mise en valeur de l'identité varoise. Cet objectif se traduit par le soutien aux maisons de la nature, la poursuite de projets historiques emblématiques comme "Var 1944" , ainsi que l'appui aux projets éducatifs territoriaux.

En complément, le service jeunesse dispose d'un budget destiné aux aides individuelles et aux actions menées en faveur des jeunes Varois. Ces dispositifs, auxquels s'ajoute la prise en charge des transports pour l'accès aux établissements ou aux actions départementales et le fonctionnement du Conseil départemental des jeunes, concourent à la promotion de la citoyenneté et à l'affirmation d'une identité varoise partagée par la jeunesse.

Le Département y consacrera 10,7 M€.

- Routes et réseaux : **5,6 M€**

Le Département poursuit sa politique publique d'entretien et de modernisation du réseau routier tout en prenant en compte les impératifs de préservation de la biodiversité, de préservation des ressources en eau, de résilience des infrastructures au changement climatique et en limitant la production de gaz à effet de serre.

La sécurité routière est une priorité du Département, il s'agit d'assurer en toutes circonstances, les meilleures conditions possibles de circulation pour les usagers des trois mille kilomètres de routes départementales.

5,6 M€ sont consacrés à cette politique en dépenses de fonctionnement.

- Environnement : **4 M€**

Le Var, qui compte deux cent quarante quatre espaces naturels sensibles (ENS) sur treize mille six cents hectares, s'engage fermement en matière de protection de son patrimoine naturel. Il s'agit de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels des ENS tout en les aménageant pour pouvoir les ouvrir au public.

Avec une forêt qui représente 64% de sa superficie, le Var conduit, par ailleurs, une politique volontariste en matière de protection de la forêt contre les incendies par des actions directes de débroussaillage le long des routes départementales (considérées comme des ouvrages de DFCI) ou encore un soutien financier constant à nos partenaires.

Dans le cadre de la stratégie adoptée en 2023 en matière de filiales agricoles et forestières, la convention signée avec la région Sud permet le cofinancement, notamment via le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de projets de modernisation. Ce cadre d'intervention a permis d'aider les exploitations agricoles à hauteur de plus d'un million d'euros en 2024-2025, pour défendre les atouts des productions varoises.

Par ailleurs, le Département maintient sa mobilisation pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI), assurant la surveillance estivale des massifs, l'entretien des pistes par ses équipes de forestiers sapeurs et de génie civil forestier.

Les crédits nécessaires à cette politique sont estimés à 4 M€.

- **Tourisme : 3,5 M€**

Premier département de France en termes de nuitées (80 millions de nuitées par an), la politique départementale du tourisme est mise en oeuvre par l'agence Var Tourisme et démultipliée par le soutien aux acteurs touristiques locaux.

En matière de mémoire et de tourisme mémoriel, le Département souhaite capitaliser sur le succès rencontré par les événements de Var 1944 et des Routes de la Liberté pour mieux communiquer, au travers de nouveaux projets de circuits et de la mise en valeur des sites emblématiques.

Il est proposé de consacrer à cette politique 3,5 M€.

- **Sport : 3,4 M€**

Le département, qui compte près de 228 000 licenciés, 10 clubs sportifs de haut niveaux et près de 2 400 clubs sportifs locaux, mène une politique sportive ambitieuse en donnant la possibilité à tous les varois de pratiquer en compétition, ou en loisir, la discipline sportive de leur choix.

Au travers de sa politique sportive 2024-2028, qui vise à affirmer le Var comme terre de sports, le Département a souhaité redéfinir ses critères de soutien aux clubs et associations, tout en ajustant son niveau d'intervention en 2026, afin de mieux couvrir les territoires varois et les disciplines émergentes ou en développement.

Cette ambition se traduit par la valorisation des sports de nature et le soutien affirmé aux associations sportives, l'accueil de manifestations internationales et la mobilisation des jeunes champions départementaux, notamment primés lors de la soirée des champions.

Il est proposé de consacrer à la politique sport et jeunesse 3,4 M€.

123- Administration : les dépenses à caractère général : **463,7 M€**

Les dépenses dites “d’administration” comprennent les dépenses de personnel, la péréquation relative aux DMTO, les charges liées aux transferts de compétence, les charges financières, les dotations aux provisions et diverses autres dépenses à caractère général (entretien du patrimoine, fournitures, logistique, etc).

Pour 2026, il est proposé d’inscrire 463,7 M€.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012), y compris le remboursement des tickets restaurants, sont proposées à **289,6 M€**, en augmentation de 3,6 %.

Ces crédits intègrent, outre l’augmentation incompressible du “glissement vieillesse technicité” et le financement de la clause de revoyure du RIFSEEP, les évolutions de la masse salariale induites par des décisions normatives qui s’imposent aux collectivités territoriales comme la hausse des cotisations sociales, URSSAF ou CNRACL.

- Plusieurs dépenses relèvent par ailleurs d’atténuation de produits (chapitre 014), 111,8 M€ pour 2026. Il s’agit principalement du prélèvement, au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux, estimé à **98,7 M€**, sur la base d’un produit de DMTO encaissé à hauteur de 470 M€.

Le reversement au titre de la TA-ENS, qui s’élève à **0,8 M€**, est également considéré comme une atténuation de produit de même que le montant du dispositif de lissage conjoncturel, dit DILICO 2 , inscrit dans le projet de loi de finances pour 2026, estimé **1 M€**.

Les crédits en vue de la compensation des divers transferts de compétences s’élèvent à **18,4 M€**, dont 11,3 M€ en chapitre 014 (et 7,1 M€ en chapitre 65).

- La gestion active de la dette conduit à inscrire **7,2 M€** au titre des charges financières, en baisse de 15,3 %.
- Enfin, les autres dépenses de fonctionnement sont proposées à **48 M€**.

Elles comprennent les dépenses bâtimentaires (maintenance, travaux, loyers, sécurité, propreté), pour 16,6 M€, les dépenses liées aux déplacements pour 5,9 M€, les diverses dépenses envers le personnel et les élus pour 5,4 M€, les dépenses de communication pour 4,8 M€, les dépenses de numérique pour 3,8 M€, les dotations aux provisions 1,7 M€, les dépenses d’assurance (hors véhicule) pour 1,8 M€ et enfin diverses autres dépenses pour 8 M€.

2- Investissement : la poursuite active du plan pluriannuel au service des territoires

2-1 Les recettes d’investissement, proposées à 26,6 M€, sont en progression de 4,3 %

Le montant des recettes d'investissement, hors emprunt, est évalué à 26,6 M€, en progression de 4,3 %.

Elles incluent notamment le fonds de compensation de la TVA, proposé à 13 M€, ainsi que les cofinancements mobilisés auprès de nos partenaires, tels que les fonds européens (FEADER) obtenus pour la modernisation des exploitations agricoles dans le cadre de la convention régionale.

Ces ressources participent directement à la constitution de notre capacité d'autofinancement (CAF) qui s'établit à 113,1 M€, permettant de couvrir 57 % de notre programme d'équipement.

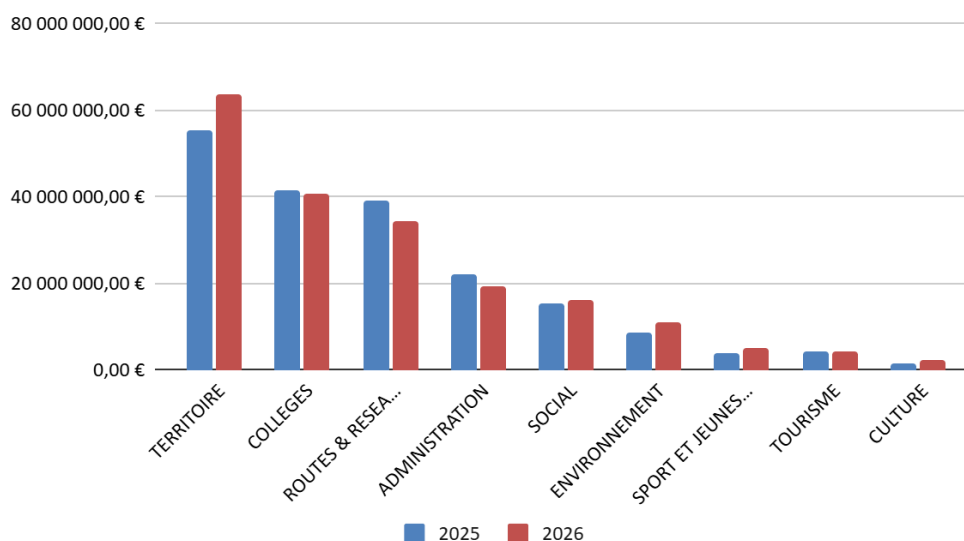
2- 2 Les dépenses d'investissement, proposées à 197 M€, sont en cohérence avec le niveau d'ambition du plan pluriannuel d'investissement

Le niveau de financement des équipements inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour les années 2021 à 2027 demeure fixé à un milliard d'euros, en dépenses réalisées.

Plus de 700 M€ ont d'ores et déjà été réalisés entre 2021 et 2025.

Il est proposé pour 2026 de porter le niveau d'investissement à 197 M€, en augmentation de 2,7 %.

Evolution des dépenses d'investissement inscrites au PPI entre 2025 et 2026



- Territoire : **63,6 M€**

63,6 M€ sont consacrés au domaine Territoire, sachant que 80 % de ces crédits concernent le dispositif de l'aide aux communes, dont les capacités d'engagement ont quasiment doublé en deux ans (de 30 M€ en 2022 à 48 M€ en 2023) pour atteindre 56 M€ au BP 2026. Cette dotation s'inscrit dans une autorisation de programme globale de 459,7 M€, garantissant la pérennité de ce soutien dans la durée.

Ces crédits, conjugués à la montée en puissance de l'agence Var ingénierie, permettront de faciliter l'émergence de projets structurants (crèches, écoles, complexes sportifs).

Ils sont désormais complétés par la nouvelle politique "Var eau solidaire", qui mobilise une enveloppe exceptionnelle d'investissement de 20 M€ sur trois ans pour accompagner les territoires dans la préservation de la ressource.

Pour le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le Département porte en 2026 son effort de financement à 6 M€ pour le "plan caserne" et le rééquipement de la flotte. Cet effort permet de prendre en compte la dégradation de la situation financière de l'établissement liée aux dépenses obligatoires et d'assurer un financement du SDIS à parité avec le bloc communal, en intégrant les concours en investissement.

- Collèges : **40,7 M€**

L'investissement réalisé dans les collèges varois est estimé à hauteur de **40,7 M€** pour 2026.

Cette enveloppe budgétaire soutient la poursuite active du plan de rénovation qui concerne 50 établissements, en ciblant à la fois l'amélioration fonctionnelle et la performance énergétique des bâtiments.

Elle permet également d'engager les projets de constructions neuves, avec le lancement du concours pour le collège Pin d'Alep à Toulon et le projet du nouveau collège au Luc-en-Provence.

L'amélioration du cadre de vie scolaire passe également par la modernisation des espaces de restauration. À ce titre, l'exercice 2026 verra le lancement des travaux de la demi-pension du collège Jacques Prévert aux Arcs, ainsi que l'engagement des études de conception pour celles des collèges Marie Mauron à Fayence et Les Chênes à Fréjus. Ces investissements s'accompagnent du déploiement de la stratégie de restauration scolaire 2024-2028, qui privilégie une cuisine sur place à base de produits frais et locaux.

Enfin, cet effort intègre pleinement les enjeux du numérique éducatif pour garantir un environnement d'apprentissage moderne et connecté. En 2026, les crédits permettront de continuer la migration et la sécurisation des infrastructures informatiques des collèges, un chantier indispensable pour supporter les usages pédagogiques croissants. Parallèlement, le Département maintient son engagement en faveur de l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire avec la mise en œuvre de la feuille de route "Var numérique Ensemble", assurant ainsi une équité d'accès aux ressources numériques pour tous les collégiens.

- Routes et réseaux : **34,5 M€**

Le patrimoine routier varois constitue un réseau de déplacement assurant un maillage fort et sécurisé entre les cent cinquante trois communes varoises, fort de près de trois mille kilomètres de routes, cinq cents giratoires, mille six cents ponts et vingt tunnels.

Pour 2026 les grands travaux routiers sont estimés à **34,5 M€**.

Ils s'inscrivent dans une politique de pérennisation de notre patrimoine qui intègre désormais systématiquement les impératifs de résilience face au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Cette enveloppe permettra notamment de poursuivre les programmes de sécurisation et de renforcement de chaussées, mais aussi d'engager des opérations stratégiques pour fluidifier le trafic. À ce titre, l'année 2026 verra la participation du Département aux études pour l'accès au plateau de Signes, la création du demi-échangeur autoroutier de Carnoules et l'amélioration de la desserte de Pierrefeu.

- Administration : **19,5 M€**

19,5 M€ sont consacrés au domaine Administration.

Ces crédits sont en réduction de 12,2 %. Cette baisse significative traduit l'application stricte d'une politique de gestion optimisée des moyens généraux. Elle repose sur la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur du patrimoine, qui vise à rationaliser les implantations pour réduire les coûts de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail.

Concrètement, les crédits de 2026 seront concentrés sur des investissements leviers d'efficience :

- la modernisation immobilière et énergétique : avec le regroupement de services (comme le projet lancé au Luc-en-Provence) et le déploiement du plan de solarisation du patrimoine départemental confié à la SPL Var Énergies Renouvelables pour développer l'autoconsommation,
- la transformation numérique : qui reste sanctuarisée pour garantir la sécurité des systèmes et moderniser la gestion interne (lancement du nouveau SIRH),
- le verdissement de la flotte : avec la poursuite du renouvellement du parc automobile par des véhicules moins polluants, générateurs d'économies d'entretien et de carburant.

- Social : **16 M€**

Pour le domaine social, les crédits d'équipement, pour l'année 2026, sont estimés à **16 M€**.

Les travaux d'aménagement du pôle médico-social (PMS) de Brignoles seront poursuivis : après la livraison de la structure brute fin 2025, l'année 2026 sera consacrée aux aménagements intérieurs en vue d'une ouverture au public au premier semestre 2027 (opération portée à 19 M€ en autorisation de programme).

Parallèlement, le projet de regroupement des services sociaux et techniques au Luc-en-Provence entrera en phase opérationnelle avec la désignation de la maîtrise d'œuvre.

S'agissant de la protection de l'enfance, une enveloppe spécifique de 11,8 M€ est dédiée à la rénovation des établissements existants afin de garantir la qualité de l'accueil.

Dans le même temps, les projets de construction des nouveaux sites du centre départemental de l'enfance (CDE) s'accroissent : acquisition du foncier et études de conception pour le site de Brignoles, phase de conception pour celui de Draguignan et programmation pour le site du Pradet.

Le Département soutiendra financièrement la modernisation des établissements pour personnes âgées et handicapées via une autorisation de programme de 32 M€, permettant le lancement de travaux pour cinq nouvelles opérations en 2026.

Il accentuera également son effort pour l'habitat inclusif (aides à l'investissement pour l'accessibilité et la domotique) et pour la politique générale de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation), dotée d'un budget d'investissement de 2,6 M€ pour l'exercice.

Enfin, il poursuivra son soutien à l'extension et à l'amélioration des maisons d'enfants à caractère social (MECS) pour accroître les capacités d'accueil.

- Environnement : **10,8 M€**

10,8 M€ seront consacrés au domaine "environnement" en 2026.

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont confiés au Département pour préserver les sites, les paysages et les milieux naturels remarquables tout en accueillant le public. En 2026, les aménagements se concrétisent sur des sites majeurs : finalisation du Jardin du Las (avec la création d'un jardin des roches), aménagements du Rocher de Roquebrune, ou encore l'inauguration de la passerelle de Sillans-la-Cascade. Le printemps 2026 verra également l'aboutissement du circuit « d'histoires en histoire », reliant neuf ENS autour de leurs richesses patrimoniales.

Le dossier de candidature Géoparc UNESCO « Socle de Provence », mené en lien avec le département des Alpes-Maritimes, franchira une étape décisive en 2026 avec la finalisation du dossier en vue de son instruction par l'instance internationale. Cette démarche de valorisation géologique est directement soutenue par les aménagements réalisés sur les ENS (notamment le jardin des roches).

Le plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges, doté d'une autorisation de programme de 3,5 M€, se poursuit activement. Après les diagnostics, l'année 2026 sera marquée par des travaux concrets, notamment aux collèges Léotard à Fréjus et Jean Moulin à Brignoles, afin d'adapter ces lieux de vie au changement climatique.

Enfin, le Département accélère sa transition énergétique avec le lancement du plan de solarisation du patrimoine, confié à la nouvelle société publique locale Var énergies renouvelables (SPL VER), pour développer l'autoconsommation sur les bâtiments départementaux. Parallèlement, il maintient sa vigilance sur la défense des forêts contre les incendies (DFCI) en assurant l'entretien des pistes et la surveillance des massifs.

- Sport et jeunesse : **5 M€**

Un soutien de **5 M€** sera porté en 2026 à la politique sports et jeunesse.

Ce budget s'inscrit dans le cadre de la politique sportive 2024-2028 visant à affirmer le Var comme une "terre de sport", à travers le soutien aux associations, la valorisation des sports de nature et l'accueil de manifestations.

Concernant les équipements, après la livraison des gymnases Yves Serra à Roquebrune-sur-Argens et Jacques Prévert aux Arcs, le programme de construction se poursuit activement en 2026 avec la continuation des travaux du gymnase du collège Pierre de Coubertin au Luc-en-Provence et l'engagement des études de conception pour le gymnase du collège Jacques-Yves Cousteau à La Garde.

- Tourisme : 4,4 M€

4,4 M€ seront consacrés au tourisme.

Outre le soutien aux partenaires et la promotion du territoire portée par l'agence Var tourisme, l'année 2026 met l'accent sur le réseau cyclable.

Le plan vélo sera déployé au travers d'une enveloppe dédiée à la poursuite de deux projets majeurs : le plan cyclable du littoral et l'EuroVélo 8. Ces crédits permettront de financer les travaux neufs ainsi que le renforcement des chaussées cyclables, confirmant le choix des mobilités douces comme vecteur d'attractivité touristique et d'adaptation au changement climatique.

- Culture : 2,5 M€

2,5M€ sont consacrés aux investissements culturels pour 2026.

Cet effort permettra de poursuivre des projets d'envergure sur les lieux emblématiques du département. L'exercice sera marqué par le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la valorisation du futur centre culturel, du couvent royal de Saint-Maximin, ainsi que par l'engagement de l'extension et de la rénovation du muséum départemental du Var.

Parallèlement, la préservation du patrimoine se poursuivra avec la reprise du mur d'enceinte de l'abbaye de La Celle.

Enfin, la politique culturelle continue de valoriser l'identité varoise à travers le déploiement du nouveau "musée virtuel" et le soutien aux projets historiques comme "Var 1944".

3- L'équilibre du budget : un recours nécessaire à l'emprunt pour garantir l'investissement

Avec, en section de fonctionnement, des recettes estimées à 1 492,9 M€ et des dépenses à 1 373,4 M€, l'épargne brute devrait s'élever à 119,5 M€, en augmentation de 51,4 %, sachant toutefois que ce niveau d'épargne intègre la mobilisation de la réserve prudentielle à hauteur de 48,6 M€.

En prenant en compte le remboursement du capital des emprunts, soit 33 M€ pour 2026, l'épargne nette s'élève à 86,5 M€, soit un taux de 5,8 %.

A cette épargne s'ajoutent les recettes d'investissement, estimées à 26,6 M€, portant la capacité d'autofinancement à 113,1 M€.

Les dépenses d'équipement étant proposées à 197 M€, l'emprunt théorique d'équilibre s'élève à 83,9 M€.

En conclusion, ce budget primitif 2026 s'impose comme un acte contraint face à la dégradation des marges de manœuvre budgétaires que subissent les départements depuis plusieurs années. S'il affirme une résistance au désengagement continu de l'État, il ne fait que masquer, par une gestion d'une rigueur extrême, la réduction de l'autonomie financière de la collectivité.

Malgré cet effort, l'équilibre n'est atteint qu'au prix de choix douloureux et de la mobilisation de réserves pour tenter, a minima, de garantir les engagements essentiels : maintenir un niveau de solidarités pour les plus fragiles et préserver l'investissement. Ce budget est ainsi un constat des difficultés actuelles, où l'on lutte avant tout pour le maintien des acquis, avec une confiance en l'avenir qui reste, pour l'heure, très fragile.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 1 décembre 2025

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2026 pour le budget principal, tel que prévu dans le document en annexe 1,
- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var par le budget principal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement,
- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du centre départemental de l'enfance par le budget principal pour un montant de 28 015 000 € en fonctionnement,
- de prendre acte de la mise en concordance des échéanciers d'autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexes 2 et 3,

- de prendre acte des virements de crédits au titre de l'exercice 2025, au sein de la section d'investissement, du chapitre 204 vers le chapitre 23 pour un montant de 130 552,99 € et du chapitre 27 vers le chapitre 23 pour un montant de 440 926 €.